



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Acceptation du protocole d'entente avec les promoteurs

UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR LE PROJET D'UN CENTRE DE CONGRÈS ET D'EXPOSITION À LÉVIS

Lévis, le 2 novembre 2004- Un étape importante en vue de la réalisation à Lévis d'un centre de congrès et d'exposition en mesure de répondre aux besoins de la Ville et de la région Chaudière-Appalaches, tout en étant complémentaire du Centre des congrès de Québec, a été franchie avec l'acceptation hier soir, par le conseil municipal, du protocole d'entente liant la Ville de Lévis et le promoteur du projet, le consortium Gestion Groupe Faubourg, Touristicom Inc. et la firme Construction LPG.

Le projet ayant fait l'objet de cette entente porte sur la réalisation, dans une première étape, d'un centre de congrès et d'exposition d'une superficie de 30 000 pieds carrés, d'un hôtel de 100 chambres et suites et d'un édifice à bureaux d'une superficie minimale de 32 000 pieds carrés. La valeur totale de ces différentes composantes qui formeront un ensemble immobilier interrelié est estimée à 29,8 M \$, soit 13,2 M \$ pour le centre de congrès et d'exposition, 13,6 M \$ pour l'hôtel et 3 M \$ pour l'édifice à bureaux.

Selon les premiers résultats d'opération, la capacité de l'hôtel qui opérera selon la formule condo-hôtel pourrait rapidement être portée à 150 chambres représentant un ajout de 4 M \$ pour les 50 chambres supplémentaires.

Des retombées économiques maximisées par une localisation à l'est

Rappelons qu'une étude réalisée en 2003 et à laquelle plusieurs entreprises et partenaires ont participé financièrement, dont le Mouvement Desjardins, Ultramar et la Chambre de commerce de Lévis, avait conclu à l'existence de forts potentiels hôteliers à différents endroits du territoire de la Ville de Lévis mais que le site à privilégier pour l'implantation d'un centre de congrès et d'exposition était le plateau de l'Arrondissement Desjardins. C'est en effet à cet endroit qu'un tel équipement pourra générer les plus fortes retombées économiques en raison de la proximité d'importants clients institutionnels et d'un pôle commercial existant. Ces retombées économiques annuelles sont évaluées à 6 M \$ dans la phase de lancement du complexe et à plus de 10 M \$ par la suite.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

« Nous sommes convaincus que la construction d'un centre de congrès et d'exposition aura pour effet de stimuler la fonction hôtelière à la grandeur du territoire », a indiqué le maire suppléant, M. André Hamel, faisant référence à la construction récente de l'Oiselière, dans le secteur Desjardins, et à différents projets à l'ouest du territoire.

Une participation qui s'autofinancera

Le Centre de congrès et d'exposition constituera le pivot du futur complexe et la Ville de Lévis y jouera un rôle de déclencheur par son implication dans l'acquisition et l'opération de cet équipement public. À travers une formule originale qui n'a pas d'équivalent dans aucun projet de centre de congrès et d'exposition au Québec, la Ville est toutefois assurée d'autofinancer sa mise de fonds.

Premièrement, le projet est conditionnel à l'obtention de subventions des gouvernements du Québec et du Canada, normales à l'égard de ce type d'équipement. La contribution réelle de la Ville, de l'ordre de 4,3 M \$, sera autofinancée par les retombées fiscales générées par l'hôtel et l'édifice à bureaux, retombées elles-mêmes garanties par la propriété des terrains que conservera la Ville. Les partenaires privés qui construiront et opéreront l'hôtel et l'édifice à bureaux seront en effet liés à la Ville par un bail emphytéotique portant sur les terrains où seront érigés ces immeubles.

« Nous sommes la seule ville de plus de 100 000 habitants au Québec qui ne dispose pas d'équipement à sa mesure pour tenir des rencontres et accueillir ses visiteurs », a indiqué M. Hamel. « Le protocole d'entente adopté ce soir permettra à la Ville de jouer un rôle clé dans la solution de ce problème qui nous pénalise depuis trop longtemps mais sans affecter d'aucune manière le compte de taxes des contribuables », a conclu le maire suppléant.

- 30 -

Source : Direction des communications
Tél. : 835-8288

Information : Direction du développement économique
Tél. : 839-2002